

## COMPTE-RENDU

### RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 10 juillet 2019, à 19 h 00

Salle du Conseil – Maison de l'Intercommunalité

---

L'an deux mil dix-neuf, le dix juillet à dix-neuf heures, les membres du **Conseil communautaire** se sont assemblés à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul-Saint-Même, sous la présidence de Monsieur Claude NAUD, Président.

**Étaient présents** : MM. Claude NAUD, Marcel BARTEAU, Mme Céline DAVODEAU **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Annick CARTAUD, Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; MM. Didier FAVREAU, Hervé de VILLEPIN, Dominique PILET, Mme Marie-Paule GRIAS, M. Daniel JACOT, M. Jean BARREAU, Mme Joëlle THABARD, M. Benoît LIGNEY **de Machecoul – Saint-Même** ; M. Jean-Paul CHARRIAU, Mme Annie CHIFFOLEAU **de Paulx** ; M. Jean GILET, Mme Manuella PELLETIER-SORIN **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laëtitia PELTIER, M. Louis-Marie ORDUREAU **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain CHARLES, Mme Valérie SORIN **de Touvois** ; M. Jean-Bernard FERRER, M. Fabrice RONCIN, Mme Isabelle CALARD, M. Frédéric SUPIOT **de Villeneuve en Retz**.

**Étaient excusés** :

M. Denis LÉDUC *de Corcoué sur Logne* qui donne pouvoir à M. Marcel BARTEAU  
M. Jean-Claude BRISSON *de Legé* qui donne pouvoir à Mme Annick CARTAUD  
M. Jacky BRÉMENT *de Legé* qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU  
M. Hervé YDE *de Villeneuve en Retz* qui donne pouvoir à M. Jean-Bernard FERRER  
M. Alain DURRENS *de Villeneuve en Retz* qui donne pouvoir M. Frédéric SUPIOT  
M. Pascal BEILLEVAIRE *de Machecoul – Saint-Même*  
M. Maurice RAINGEARD *de Paulx*

**Assistaient également à la réunion** : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Adjoint à la Directrice Générale des Services* et Mme Alexandra AIDING, *Secrétaire Générale*.

**Madame Laëtitia PELTIER arrive après de la délibération 20190710\_090\_5.7.8 « Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2019 »**

**Monsieur Jean CHARRIER ne participe pas au vote de la délibération 20190710\_098\_7.4.4 « Projet routier départemental axe Nantes – côtes vendéennes et principe de co-financement »**

## **ORDRE DU JOUR :**

### **I - AFFAIRES GÉNÉRALES (présentation par M. NAUD/Mme CANTIN)**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2019
- Départ de Villeneuve-en-Retz : accord financier
- Désaffiliation de la commune d'Orvault au CDG44
- SYDELA : modification statutaire
- SAH : modification statutaire

### **II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE–TOURISME (présentation par M.CHARLES/M.BEILLEVAIRE)**

- ZAC de la Boucardière : approbation du CRAC 2018
- Déviation de Machecoul : Co-financement
- Validation du schéma de l'offre économique

### **III - CLIMAT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (présentation M. BRUNETEAU)**

- Validation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

### **IV - FINANCES/RESSOURCES HUMAINES (présentation par M. NAUD/Mme PELLETIER-SORIN)**

#### **Finances**

- Sortie d'actif : Boxer PEUGEOT
- Compléments tarifaires : Offices du Tourisme, SPANC, Piscine Le Château d'Ô
- Actif association de l'Office du Tourisme de la Région de Machecoul
- Attribution du marché de rénovation thermique et énergétique de l'espace aquatique de l'Océane
- DETR 2019 : Programme de mise aux normes de la déchetterie de Saint-Mars-de-Coutais

#### **Ressources humaines**

- Création de postes permanents suite à avancement de grade
- Mise à jour du tableau des effectifs

### **V - ENVIRONNEMENT (présentation M. DE VILLEPIN/M. LEDUC)**

- Avenants 1 & 2 à la convention EcoDDS
- Modification du règlement SPANC

### **VI - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Composition de l'Assemblée délibérante après mars 2020
- Révision du SCoT du Pays de Retz

## I - AFFAIRES GÉNÉRALES (présentation par M. NAUD)

### Approbation du Procès-Verbal du 15 mai 2019

Après enregistrement des remarques et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 15 mai 2019.

### Départ de Villeneuve-en-Retz : accord financier

#### **EVALUATION DES CONDITIONS FINANCIERES DU RETRAIT DE VILLENEUVE EN RETZ**

- **CONDITIONS FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES DU RETRAIT DE VILLENEUVE-EN-RETZ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à 34 VOIX POUR et 1 ABSTENTION :

**ACTE** le principe de l'accord financier et patrimonial du retrait de la commune de la communauté de communes Sud Retz Atlantique telles qu'elles résultent du document intitulé annexe n°1 joint à la présente délibération,

**PRÉCISE** que les termes de l'accord portent ainsi sur un transfert équilibré de l'ordre de 2 465 013,00 €,

**PRÉCISE** qu'il comporte autant d'actif que de passif, soit des immobilisations (détaillées en diapositive 12), un emprunt lié à la gendarmerie (détaillé en diapositive 13) ainsi que des montants de dotations, de FCTVA et de résultats antérieurs capitalisés en réserves, ces trois derniers postes de passif contribuant à l'équilibre global pour un tiers chacun,

**PRÉCISE** que les données arrêtées au 31 décembre 2018 seront actualisées à la date du retrait de la commune, au regard des éléments extraits du compte de gestion de l'exercice 2019 de la CC Sud Retz Atlantique,

**DEMANDE** à Monsieur le Préfet de bien vouloir acter les conditions financières et patrimoniales du retrait de la commune de Villeneuve en Retz de la communauté de communes Sud Retz Atlantique convenues par accord.

- **RAPPORT DE LA CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE DU 3 juillet 2019 – IMPUTATION DU SERVICE COMMUN INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS – IMPUTATION DU SERVICE COMMUN ESPACES VERTS**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à 33 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 1 ABSTENTION :

**APPROUVE** le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 3 juillet 2019 joint en annexe,

**APPROUVE** le montant de l'attribution de compensation 2019 intéressant la commune comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019 PREVISIONNELLE	SERVICE COMMUN ESPACES VERTS	SERVICE COMMUN ADS 2018	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019 APRES CORRECTIONS
CORCOUESURLOGNE	64 410,83			64 410,83
LA MARNE	68 422,02			68 422,02
LEGE	222 002,04			222 002,04
MACHECOULSAINTMEME	998 246,60			998 246,60
PAULX	136 291,43			136 291,43
SAINTEIENNEDEMERMORTE	66 252,88			66 252,88
SAINTMARSDECOUTAIS	66 304,81			66 304,81
TOUVOIS	48 298,15			48 298,15
VILLENEUVEEN RETZ	179 488,70	109 057,50	42 148,63	330 694,83
<b>TOTAL</b>	<b>1 849 717,44</b>	<b>109 057,50</b>	<b>42 148,63</b>	<b>2 000 923,57</b>

### Désaffiliation de la commune d'Orvault au Centre de Gestion de Loire Atlantique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'approuver la demande de désaffiliation de la commune d'Orvault.

### SYDELA : modification statutaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'approuver les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes,

**DÉCIDE** d'approuver la modification du périmètre du SYDELA, suite au retrait de l'ancienne commune du Fresne sur Loire et de l'intégration de l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de Vallons de l'Erdre.


 **SAH : modification statutaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'approuver la modification des statuts notamment de son article 5 relatif au changement du siège social,

**DÉCIDE** d'approuver la modification des statuts notamment de son article 6 concernant la composition du comité syndical.

**II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – TOURISME (présentation par M. CHARLES/M.BEILLEVAIRE)**

 **ZAC de la Boucardière : approbation du CRAC 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 28 Voix POUR et 7 abstentions,

**APPROUVE** le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (**CRAC**) de l'opération de la Z.A.C. de la Boucardière, arrêté au 31/12/2018, présenté par Loire Atlantique Développement, conformément à l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme.

 **Déviation de Machecoul : Co-financement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe de co-financement estimé à 1 million d'euros maximum à la charge de la Communauté de communes,

**DEMANDE** au Département, dans le calcul de ce co-financement, de tenir compte des frais d'évictions (entre 370 000 et 490 000 €) qu'il économise d'une part et de ceux générés (300 000€) à la Communauté de communes par le nouveau projet, d'autre part.

 **Validation du schéma de l'offre économique**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe de réduction des zones à vocation économique (zones 1AU et 2AU) de 154 hectares à 83 hectares,

**APPROUVE** la programmation des nouvelles zones d'activités dans le respect des objectifs de réduction de la consommation foncière définis par le SCoT du Pays de Retz 2013-2033 (tableau de projection de la consommation foncière joint à la présente délibération),

**APPROUVE** les principaux enjeux soulevés par l'analyse du foncier économique annexée à la présente délibération.

**III – CLIMAT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (présentation par M. BRUNETEAU)**

 **Validation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'arrêt du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial.

**IV - FINANCES/RESSOURCES HUMAINES (présentation par M. NAUD/Mme PELLETIER-SORIN)**

**Finances**

 **Sortie d'actif : véhicule**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**DÉCIDE** la sortie de l'actif du véhicule suivant : PEUGEOT BOXER immatriculé 953 AXC 44, pour destruction sans contrepartie financière

 **Compléments tarifaires :**

○ **Offices du Tourisme**

Entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'instaurer les tarifs comme présentés ci-dessous,

ANIMATIONS	DATES	TARIFS
Animation Pêche au coup Villeneuve-en-Retz	Vendredi 02 août, 14h zone du Grand Etang (Bourgneuf-en-Retz), Villeneuve-en-Retz	9.5€/adulte 5.5€/enfant
Animation Pêche au coup Machecoul-Saint-Même	Vendredi 23 août, 14h site des Redoux à Machecoul-Saint-Même	9.5€/adulte 5.5€/enfant
Balades en calèche Rdv Office de tourisme Sud Retz Atlantique (Bourgneuf-en-Retz) Villeneuve-en-Retz	Jeudi 25 juillet Jeudi 1 <sup>er</sup> août Jeudi 08 août Jeudi 22 août Jeudi 29 août	9.5€/adulte 5.5€/enfant
Ateliers médiévaux château de Machecoul	Vendredi 19 juillet Vendredi 26 juillet 14h rdv au château de Machecoul	5€/enfant Accompagnateur gratuit
Découverte du maraîchage Serres Vinet Machecoul-Saint-Même	Mardi 23 juillet Mardi 30 juillet Mardi 06 août Mardi 13 août Mardi 20 août Mardi 27 août	5€/adulte 2€/enfant
Ferme pédagogique St Hubert Machecoul-Saint-Même	Mardi 23 juillet Mardi 06 août Mardi 20 août à 14h, rdv à la ferme	8€ adulte 6€ enfant (jusqu'à 15 ans)
Ferme pédagogique St Hubert Machecoul-Saint-Même	Mardi 30 juillet à 14h A la ferme	10€ adulte 6€ enfant (jusqu'à 15 ans)

○ **Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** de compléter les tarifs présentés comme ci-dessous :

- Attestation ANC lors d'un permis de construire avec ANC existant : contrôle fixé à 50€ (Assainissement déjà existant – pas d'étude et de contrôle de conception mais seulement validation de l'existant),
- Redevance Contrôle de Bon Fonctionnement pour Assainissement Non Collectif commun à plusieurs habitations : redevance appliquée à chaque foyer (soit 29€/ an à chaque foyer).

○ **Piscine le Château d'Ô**

Entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'instaurer le tarif comme ci-dessus présenté soit 5 euros par enfant,

**DIT** que cette prestation fera l'objet d'une convention avec la Mairie de Legé.

 **Actif de l'association de l'Office du Tourisme de la Région de Machecoul**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** le transfert de l'actif net de l'association « Office du Tourisme de la région de Machecoul » vers la Communauté de communes Sud Retz Atlantique pour un montant de 12 588,45 €,

**DIT** que la somme à reverser sera imputée à l'article 7713 « libéralités reçues » du Budget communautaire 2019.

 **Attribution du marché de l'Espace aquatique de l'Océane**

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'attribuer les lots 2 et 3 aux entreprises suivantes :

- VERRE & SOLUTIONS – 44220 COUERON - pour le lot n°2 « Remplacement des menuiseries » pour un montant de **91 524,87 € HT**
  
- SARL MICHAUD PAJOT - 85550 LA BARRE DE MONTS pour le lot n°3 « Installation système solaire de production d'eau chaude sanitaire » pour un montant de **77 959,00 € HT**

**DIT** que le lot n°1 « Renforcement de l'isolation, travaux d'étanchéité des murs périphériques et isolation des façades et ravalement du mur décoratif » est déclaré infructueux.

 **DETR 2019 : programme de mise aux normes de la déchetterie de Saint Mars de Coutais**

Entendu l'exposé du Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**ADOPTE** le principe de mise aux normes ainsi que le redimensionnement du site d'accueil de la déchetterie de Saint Mars de Coutais,

**SOLLICITE** une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2019,

**ARRÊTE** le plan de financement comme suit :

Coût estimé du programme : 700 000 € HT

**Financement**

État – DSIL 2019 (taux accordé de 14,30 %) :	100 000 € HT
État – DETR 2019 (taux demandé 10,70 %) :	75 000 € HT
Autofinancement :	525 000 € HT

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019.

**Ressources humaines**

 **Création de postes permanents suite à avancement de grade**

Le Conseil Communautaire, à 34 Voix POUR et 1 Abstention,

**DÉCIDE** la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet (35h/semaine)

**DÉCIDE** la création de deux postes d'agent de maîtrise à temps complet (35h/semaine)

 **Mise à jour du tableau des effectifs**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs ci-après :

GRADES	CATEGORIE	Nbre postes ouverts	Nbre postes pourvus par Stagiaires/Titulaires	Nbre postes permanents pourvus par des Non Titulaires	Nbre postes VACANTS	TEMPS DE TRAVAIL		SUPPRESSION Conseil communautaire du 10/07/2019	CREATION Conseil communautaire du 10/07/2019	Nb de postes ouverts au 11/07/2019
<b>Filière Administrative</b>		<b>41</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>14</b>			<b>11</b>	<b>1</b>	<b>31</b>
Emploi fonctionnel de Directeur Général de 20 000 à 40 000 habitants	A	1	0	0	1	Complet	35,00			1
Emploi fonctionnel de Directeur Général de 10 000 à 20 000 habitants	A	1	0	0	1	Complet	35,00	1		0
Attaché principal	A	1	0	0	1	Complet	35,00	1		0
Attaché	A	1	1	0	0	Complet	35,00		1	2
Attaché	A	1	0	1	0	TNC (30 h 00)	30,00			1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	1	0	1	Complet	35,00	1		1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2	0	0	2	Complet	35,00			2
Rédacteur	B	4	3	0	1	Complet	35,00	1		3
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	4	4	0	0	Complet	35,00			4
Adjoint administratif principal de 2e classe	C	9	5	0	4	Complet	35,00	4		5
Adjoint administratif principal de 2e classe	C	1	0	0	1	TNC (25 h 00)	25,00	1		0
Adjoint administratif principal de 2e classe	C	1	1	0	0	TNC (17 h 30)	17,50			1
Adjoint administratif	C	11	10	0	1	Complet	35,00	1		10
Adjoint administratif	C	1	0	0	1	TNC (25 h 00)	25,00	1		0
Adjoint administratif	C	1	1	0	0	TNC (17 h 30)	17,50			1
<b>Filière Technique</b>		<b>106</b>	<b>68</b>	<b>0</b>	<b>38</b>			<b>25</b>	<b>2</b>	<b>83</b>
Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques de 10 à 40 000 habitants	A	1	0	0	1	Complet	35,00			1
Ingénieur principal	A	1	0	0	1	Complet	35,00	1		0
Ingénieur	A	1	0	0	1	Complet	35,00			1
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	0	0	Complet	35,00			1
Technicien principal de 2e classe	B	2	0	0	2	Complet	35,00	2		0
Technicien	B	4	1	0	3	Complet	35,00	2		2
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0	0	Complet	35,00		2	3
Agent de maîtrise	C	7	7	0	0	Complet	35,00			7
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	16	12	0	4	Complet	35,00	1		15
Adjoint technique principal de 2e classe	C	35	17	0	18	Complet	35,00	13		22
Adjoint technique principal de 2e classe	C	2	1	0	1	TNC (20 h 00)	20,00			2
Adjoint technique	C	28	23	0	5	Complet	35,00	4		24
Adjoint technique	C	1	1	0	0	TNC (25 h 00)	25,00			1
Adjoint technique	C	5	3	0	2	TNC (20 h 00)	20,00	2		3
Adjoint technique	C	1	1	0	0	TNC (17 h 30)	17,50			1
<b>Filière Sportive</b>		<b>14</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>5</b>			<b>4</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
Educateur des APS principal de 1ère classe	B	4	4	0	0	Complet	35,00			4
Educateur des APS principal de 2e classe	B	2	1	0	1	Complet	35,00	1		1
Educateur des APS	B	5	1	1	3	Complet	35,00	2		3
Opérateur des APS principal	C	1	1	0	0	Complet	35,00			1
Opérateur des APS qualifié	C	2	0	1	1	Complet	35,00	1		1
<b>TOTAL</b>		<b>161</b>	<b>101</b>	<b>3</b>	<b>57</b>			<b>40</b>	<b>3</b>	<b>124</b>

## V- ENVIRONNEMENT (présentation par MM de VILLEPIN et LEDUC)

### **Eco DDS : Convention type et avenants 1 & 2**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**DÉCIDE** la signature d'une convention avec l'éco organisme EcoDDS ayant son siège social au 117 avenue Victor Hugo à BOULOGNE-BILLANCOURT aux conditions principales suivantes pour une durée indéterminée tant qu'EcoDDS est titulaire de manière continue d'un agrément,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et plus généralement toute pièce relative à ce dossier,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 lié à une évolution très récente de l'interprétation des textes réglementaires régissant la filière REP DDS par les pouvoirs publics, modifie l'article 2 de ladite convention (celui-ci tenant compte de la feuille de route de l'Économie Circulaire),

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer de l'avenant N°2 lié à la modification de l'article 5 permettant une bonne interprétation de cette convention type en ce qui concerne les apports de DDS en déchetterie.

### **Modification du règlement SPANC**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'ajout des modifications citées ci-dessous :

- Ajout d'un article concernant le pouvoir de police du Maire
- Pénalités en cas d'absence totale d'installation : transmission du dossier en mairie
- Procédure en cas de travaux hors du champ réglementaire :
  - Aucun dossier déposé et travaux jamais contrôlé par le SPANC
  - Filière dérogatoire
  - Analyses annuelles à la charge du propriétaire à fournir au SPANC
- Pénalités en cas d'obstacle (*refus, absence de l'utilisateur répétée, report de rendez-vous répétée et abusif*) à l'accomplissement des fonctions des agents
  - ↳ *Mise en place d'une procédure*

**DÉCIDE** d'ajouter lesdites modifications au règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.**

Le Président  
Claude NAUD